

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
Du mardi 14 mai 2019 à 19 h 00
Aux Provagnes à LA PLAGNE TARENTOISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 12

Date de convocation : 07/05/2019

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 4

Date d'affichage : 07/05/2019

Nombre de membres présents : 11.

Nombre de suffrages exprimés : 11 mais 9 lors de la délibération n° 2019-036.

Le 14 mai 2019 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. René ALLAMAND.

Présents :

AIME-LA-PLAGNE :

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

M. Laurent DESBRINI, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.

M. Vincent RUFFIER des AIMES titulaire.

LA PLAGNE TARENTOISE :

M. René ALLAMAND, titulaire.

M. Joël OUGIER-SIMONIN, titulaire.

M. Anthony FAVRE, titulaire.

M. Roland RICHERMOZ, titulaire.

M. Richard BROCHE, titulaire

Mme Isabelle GIROD-GEDDA, suppléante.

Excusés : MM. Pascal VALENTIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Denis TATOUD, titulaire de Champagny, Robert LEVY, suppléant de Champagny, Francis DANCRE, titulaire de La Plagne Tarentaise et Jean-Luc BOCH, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Invités : M. Nicolas PROVENDIE, directeur général de la SAP.
M. Alexandre BOUET, directeur général adjoint de la SAP.

ORDRE DU JOUR

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif »
Seuls les délégués des communes d'Aime, de Bellentre et de Mâcot-la-Plagne,
intégrées depuis le 01 janvier 2016 dans les communes d'Aime-La-Plagne et de La
Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement
collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant
l'eau et l'assainissement.**

M. ALLAMAND accueille MM. PROVENDIE et BOUET de la SAP et leur demande de présenter les projets préparés par la SAP en termes de remontées mécaniques, en précisant que les esquisses ont déjà fait l'objet d'une présentation au bureau le 25 mars dernier.

Il annonce qu'actuellement le chiffrage est en cours et qu'il sera nécessaire de prévoir une nouvelle présentation de la SAP début septembre 2019.

DOMAINE SKIABLE

1. **Présentation par la SAP des projets d'investissement 2019 et du programme pluriannuel d'investissement sur le domaine skiable.**

M. PROVENDIE remercie les membres du Comité syndical de les avoir invités et propose de faire la présentation en deux temps :

- Les investissements 2019 en abordant également le problème de la TC du Yéti et les solutions envisagées, en incluant les travaux de neige de culture.
- Le futur.

Il rappelle qu'il est arrivé à la SAP en octobre, que M. BOUET l'a rejoint en février, et qu'il a été nécessaire de prendre un certain temps avant de prendre des décisions.

M. PROVENDIE fait savoir que depuis son arrivée, il a organisé plus de 90 rendez-vous avec les managers de la SAP.

Il annonce qu'en juin un séminaire va se tenir pour définir la stratégie de la SAP et qu'une rencontre est prévue en juillet à la CDA pour défendre le budget de La Plagne.

M. PROVENDIE demande aux élus de se positionner rapidement sur les projets présentés aujourd'hui afin que la SAP affine le budget à débattre devant la CDA. Il précise que le projet n'est pas chiffré, qu'il découle de la vision stratégique proposée par la SAP aux élus, mais que les études et le chiffrage ne pourront être faits qu'après positionnement du SIGP.

1 °) Pour l'été 2019 :

M. PROVENDIE fait savoir que le permis de construire de la TC du Yéti a été déposé à la mairie de La Plagne Tarentaise pour doubler le TS de la Bergerie très fréquenté par les clients, car il est un passage essentiel entre Plagne-Centre et Plagne-Bellecôte. Il regrette que les clients se concentrent souvent sur une même zone et confirme qu'il n'est pas simple de trouver des solutions. Il signale le problème soulevé par la traversée de la Cembraie dans ce dossier. Il confirme que la SAP ne peut construire qu'un appareil lourd au plus par an et qu'il existe déjà 50 téléportés sur La Plagne. Il estime que le doublement d'une ligne n'est pas forcément la meilleure solution et qu'il faut à terme rationaliser les équipements. Il confirme que l'étude d'impact est en cours et qu'un dossier a été déposé au CNPN car un papillon et une fleur protégés ont été trouvés sur cette zone : les services d'instruction ont rejeté le dossier car les mesures conservatoires n'ont pas été jugées suffisantes. Il précise que de nombreuses rencontres ont été réalisées avec la SAP, le maire et les administrés, mais cependant une pétition circule sur internet : il y a environ 5.000 remarques faites auprès du Commissaire enquêteur, mais elles ne sont pas toutes contre le projet, mais plutôt contre le démontage du télébus. Il précise que ce démontage est nécessaire pour éviter le croisement des lignes. Il fait savoir que la SAP a demandé que l'enquête publique soit suspendue considérant l'avis négatif des services de l'Etat afin de revoir le projet et l'étude d'impact. La suspension n'est valable qu'au maximum 6 mois, la décision devant être prise dans ce délai.

M. BOUET fait savoir que la SAP a identifié 3 solutions alternatives possibles :

A) persister sur le 1^{er} projet et corriger le dossier CNPN en réduisant le volume de travaux sur pistes et en diminuant la surface impactée : mais la zone de la cembraie est toujours majeure.

M. ALLAMAND fait savoir que la forêt de la cembraie est classée et que la Commune de La Plagne Tarentaise se doit de bien la protéger.

B) remplacement du TS de la Bergerie par la TC du Yéti, sur le même tracé de la Bergerie, mais en déplaçant le TS des Verdons Nord en partant du front de neige de Plagne-Centre après le Bécoin. Cela permettrait d'embarquer plus facilement les enfants sur la Bergerie. Cela nécessiterait cependant la démolition du bâtiment technique du Z de la SAP et de le réinstaller plus bas, peut-être à côté du Funiplagne.

=> Avantages : augmentation légère du débit horaire et simplification de l'embarquement des enfants, meilleure répartition des flux et peu de

défrichement nécessaire (mélèzes) en décalant la gare des Verdons Nord en survolant la piste Marie Chantal.

=> Inconvénients : faisabilité réglementaire et technique pour remplacer le TS en TC car gare différente, risque minier lors construction du garage en bas et peu de place en haut pour l'installer éventuellement. Ce projet est plus cher que le projet initial car souhait d'un débit plus important. Poma a été questionné sur la faisabilité et le coût de cette option ; en sachant que le dénivelé entre les gares diffère entre les 2 projets.

C) Conservation du TS de la Bergerie en améliorant l'espace départ en remplaçant le TSF des Verdons Nord par un TSD 6 places qui partirait du même endroit sur le Front de neige du plan B avec un débit à déterminer. Cela pour éviter une année blanche. Les clients vont gravitairement vers la Bergerie car cela ouvre plus de ski. Revoir le départ du Funiplagne pour capter les clients le matin et faciliter leur passage vers Bellecôte et la bascule sur Champagny : cela permet d'aller de partout.

Avec le plan B et C, la SAP veut capter les clients qui viennent des Verdons Nord et ceux du Funiplagne en limitant les flux vers la Bergerie. Ces projets nécessitent de revoir complètement la gare de départ du Funiplagne en améliorant le remplissage du Funiplagne pour accroître son débit.

M. FAVRE signale le problème de la traversée du front de neige par les clients.

⇒ Avantages du plan C : meilleure répartition des flux et meilleur service rendu aux clients si amélioration de la gare du Funiplagne, et les aménagements annexes.

M. PROVENDIE signale que cet hiver la SAP a dépassé les 46.000 clients par jour sur le domaine skiable et que l'idée/l'enjeu majeur serait de mieux les répartir. Il vaut mieux agir avant pour éviter les problèmes d'engorgement après. Il indique qu'un tapis en travers sur le front de neige représente une barrière physique pour les clients. Il signale qu'il faudrait a minima refaire les toilettes du bâtiment multiservices au départ du Funiplagne et voir pour y installer une salle hors sacs avec des distributeurs de boissons. L'objectif est d'engager rapidement les études faune/flore sur le tracé des Verdons Nord, les études techniques étant déjà lancées. Il pense que la SAP a peu de chance de faire aboutir le projet de la TC du Yéti, et pour le télébus de nombreuses questions juridiques se posent et actuellement il y a environ 600.000 € d'impayés par les copros, la convention arrivant à échéance à la fin de l'année prochaine. Si à terme le démontage du télébus n'est plus lié à un projet de construction de remontée mécanique, sa gestion sera peut-être plus simple. La SAP raisonne plus sur l'intérêt et la satisfaction des clients que celui des copros.

M. ALLAMAND propose que le Syndicat fasse un courrier à la SAP afin de lui transmettre l'avis des élus.

M. PROVENDIE reprend sa présentation pour l'été 2019. Un effort serait fait sur la neige de culture ; notamment avec l'agrandissement de la retenue de Forcle. L'enquête publique est finie, et il y a eu peu d'avis négatifs. Bon espoir de démarrer

le projet sur 2019, avec avancée sur 2019 de la construction du bâtiment technique (prévu initialement en 2020) avec des pompes et tuyaux pour une production de 2.000 m³ heures en débit instantané (actuellement base de 600 m³/heure) : cela sera une des plus grosses installations de Tarentaise. La SAP va avancer plusieurs travaux de neige de culture et poser des réseaux, notamment pour monter au sommet de la Grande Rochette et un sur la Roche de Mio : idée de sécuriser les 2 points hauts. Pression pas forcément au maxi dès cet hiver sur la Grande Rochette. Sécurisation également de la neige de culture sur Champagny vers les Verdons Sud et sur le mur au-dessus des Verdons Sud quand arrivée de La Plagne (conduite déjà installée sur la piste des Bois). Sur Montalbert, au-dessus de Cap vacances, enneigement de la bretelle débutants + enneigeur à installer au départ du front de neige de Montalbert. Déplacement de l'enneigeur sur la piste du Golf pour l'urbanisation. Mise en place d'un petit slalom chronométré sur cette zone avec 3 ou 4 enneigeurs prévus sur cette piste qui traversera l'urbanisation de Plagne Aime 2000.

Il demande l'avis des élus rapidement pour planifier les travaux validés.

M. ALLAMAND demande si dans le cadre du projet de liaison avec Plagne 1800, les Mélèzes vont rester ou non.

M. PROVENDIE estime que cela dépendra du comportement des clients après le déplacement de la gare de départ des Verdons Nord ; il faudra répartir les flux et vérifier la capacité d'absorption des flux sur les autres sites avant d'adapter éventuellement le projet.

Il signale que les projets présentés expriment la vision des priorités de la SAP pour l'avenir de La Plagne et qu'il souhaite avoir une réponse du SIGP avant le 05/07, date à laquelle la SAP va défendre son budget/projet auprès de la CDA. Une nouvelle réunion de présentation au Comité syndical sera à prévoir début septembre pour valider définitivement le programme de travaux.

M. PROVENDIE fait savoir qu'une nouvelle enquête de satisfaction a été mise en place cet hiver : environ 5.000 réponses à froid ont été reçues et analysées. Le séjour du client est décliné sur plusieurs aspects : préparation, venue, expériences sur et à côté du domaine skiable, départ, souvenirs conservés avec une vue sur les interactions entre les différentes étapes de leur séjour à La Plagne : ¼ sont insatisfaits pour le temps d'attente aux RM (les plus mauvais scores en Tarentaise). ¼ sont insatisfaits sur la fréquentation sur les pistes. 34 % sont insatisfaits sur le rapport qualité/prix des restaurants et notamment d'altitude. 12 % des clients déclarent avoir l'intention de ne pas revenir (6 ou 7 % pour les autres domaines skiables).

Mme GIROD-GEDDA signale que 50 % de la clientèle de La Plagne est fidèle, donc ce chiffre interpelle quand même.

M. PROVENDIE ne dispose pas de détail sur les motifs de mécontentement global de ces clients interrogés. Il faut mener une réflexion sur les projets avec cet état

d'esprit : investir dans le temps, relance sur 30 ans, évolution climatique à anticiper, projet pour répartir au mieux les clients avec les nouveaux projets.

2°) Pour l'avenir :

M. BOUET présente le projet d'accessibilité du Glacier. Aujourd'hui, tout le monde veut y aller, mais tous ne peuvent y aller sur une semaine à cause du vent ou de la neige abondante. Site exceptionnel mais difficile d'accès : 45 mn en cabine depuis Bellecôte. Grosses contraintes pour ouvrir : que si et seulement les secours peuvent y monter et faire de l'hélicoptage. Problème : parfois une mer de nuage est au-dessous de Roche de Mio et beau temps au-dessus, l'hélicoptère ne passe pas, donc le Glacier est fermé et les clients insatisfaits. La chaîne des remontées mécaniques est compliquée à remettre en route après une fermeture, et tout doit être sécurisé avant la réouverture. Le parcours est peu visible pour les clients. Le site souffre particulièrement du réchauffement climatique et l'impact visuel en été est aussi fort (site lunaire sableux). Les 2 remontées mécaniques du Glacier et de la Traversée sont implantées sur du permafrost ; désormais les ouvrages bougent et des blocs chutent. Chaque automne une pelle araignée remet en place la route et évacue les blocs tombés : leur exploitation est risquée et non pérenne.

Projet : voir où les clients veulent skier, pourquoi ils montent. Voir si possibilité de faire des installations au sommet vers l'arête et la piste de la Combe car plus faciles, et la sécurisation de la Combe plus rapide. La vue y est fantastique. Actuellement, site non accessible.

M. BOUET présente le projet d'arrivée de la future télécabine avec une vue panoramique sur 360°, vue magnifique, site hiver et été évident et exceptionnel, place disponible ; on peut imaginer des aménagements annexes pour piétons ou non. En été, présence d'un petit lac sous l'arrivée du télésiège de la Traversée, donc sympathique.

M. FAVRE rappelle qu'avant il existait un TK sur le Glacier de Bellecôte. Aujourd'hui on skie sur le Glacier de la Chiaupe.

M. BOUET : Idée de garder l'axe Glacier/Bellecôte, de passer de 1.100 à 2.800 personnes par heure avec des machineries différentes entre les 2 tronçons, donc 2 télécabines à la suite. Motorisation doublée sur le tronçon de la Chiaupe et Roche de Mio pour exploitation, même en cas de mauvaise visibilité et pour éviter l'évacuation verticale. Démontage des remontées actuelles Glacier et Traversée nécessaire. Les investissements doivent être installés sur des endroits solides - pas sur du permafrost - comme actuellement. Été toujours accès Chiaupe par la route. D'autres projets, si arrivée sur l'arête de la Traversée gare minimaliste bien insérée sur le site.

M. PROVENDIE : voir pour un refuge avec normes coupe-feu si la gare et le refuge sont dans le même bâtiment : à voir l'accès au Cul du Nant qui ne sera plus possible sans peaux de phoque : choix à faire mais plus de clients seraient

susceptibles d'être intéressés par le projet présenté que ceux par faire le Cul du Nant.

II indique que le dossier du Dérochoir est ressorti lors de l'analyse des travaux de piste à réaliser.

M. BOUET rappelle les enjeux sur la flore sur le sommet de la Roche de Mio et signale également la présence d'espèces protégées sur le plateau de la Chiaupe.

M. PROVENDIE fait savoir que les garages pourraient être installés sur le plateau de la Chiaupe et qu'il est possible de lancer les études correspondantes dès cet été si les élus valident rapidement le projet global. Les bétons pourraient être coulés en 2020 pour finir en 2021 ; la chaîne complète du projet pourrait être achevée en 2022 ou 2023. Les gares seraient fermées et les cabines vitrées pour bénéficier du panorama.

M. BOUET présente la 2^{ème} partie du projet en partie basse : la SAP recherche la performance, le confort et l'attractivité. Actuellement l'état des lieux sur la Roche de Mio n'est pas positif. Accès par la TC de la Roche de Mio soit par le TS de la Carella soit par le TSD des Inversens : point de passage obligatoire pour aller au Glacier, zone de ski propre avec de la neige en bonne quantité.

- Remplacement du bas de la TC de la Roche de Mio : 2 contraintes fortes : traversée de Belle-Plagne, étranglement qui empêche le passage d'un nouvel équipement performant. Aujourd'hui cabines basses, longueur des gares courtes, réglementation incendie des années 70, commerces en dessous, activité à risque.
- Franchissement de la crête des Bourtes qui rend le dépannage et le sauvetage très complexe, la sécurisation avant ouverture assez longue.

Donc proposition de contournement de la crête des Bourtes en desservant au passage le Col de Forcle via un 1^{er} tronçon. Le projet comporte 2 tronçons de TC. Le départ partirait sur le front de neige de Plagne-Bellecôte avec une gare intermédiaire au Col de Forcle (peut-être accessible depuis la Grande Rochette donc un plus) : techniquement cela est possible ; demande faite à la Commune de La Plagne Tarentaise afin de prendre en compte dans le PLU ce projet, notamment pour la réglementation existante en termes de plan d'eau (aménagement dans la bande des 300 m d'un plan d'eau). Idée d'installer l'arrivée de la Roche de Mio à côté de l'arrivée du TS de la Carella, sans traverser la plateforme comme aujourd'hui. Tous les clients ne doivent pas être dirigés vers le Glacier. Les clients pourraient rester dans la même cabine entre les 2 tronçons. Peu de personne au départ de Belle-Plagne (100 personnes/heure) donc moins gênant si disparition d'un départ de ce site. Le départ est aujourd'hui difficile à trouver ; les clients chaussent les skis et descendent directement sur les pistes.

M. FAVRE admet qu'il ne serait pas facile d'implanter d'autres RM dans ce secteur.

M. PROVENDIE rappelle l'existence de liaisons urbaines, et estime qu'il faudra peut-être les réorganiser.

M. GENETAZ pense que des navettes électriques qui s'arrêteraient devant les résidences seraient peut-être plus efficaces qu'un appareil qui s'arrête au milieu de la station.

M. BROCHE signale le problème de retournement des bus à certains endroits de la station.

M. PROVENDIE confirme ce problème qui s'ajoute à celui de la circulation en général et au stationnement : l'intervention de la police municipale est régulière pour faire respecter les emplacements réservés. Il faudrait une fréquence adaptée d'environ 10 mn pour que cela soit accepté par les clients et rappelle qu'actuellement les navettes fonctionnent jusqu'à une heure du matin.

Mme GIROD GEDDA indique que les clients n'apprécient pas d'attendre les navettes interurbaines alors qu'ils le font aux RM car elles fonctionnent en continu.

M. ALLAMAND fait savoir qu'à Plagne 1800 les liaisons circulent toutes les 15 mn pour relier Bellecôte et Plagne-Centre, et que cela fonctionne bien.

M. BOUET conclut en indiquant que le remplacement de toute la colonne vertébrale « Roche de Mio Bellecôte » sera l'occasion de repenser toute l'approche de ce site pour l'hiver et l'été ; il convient d'avoir une vision à 40 ans. Il rappelle que la fonte glacière s'accélère, les 2 glaciers sont voués à disparaître et l'exploitation des équipements en place de plus en plus aléatoire à cause du permafrost. Il estime qu'il vaut mieux prévenir que guérir : le nouvel aménagement doit répondre à 3 objectifs : attractivité, performance et pérennité du site d'altitude.

M. BROCHE pense que le projet est très bien et demande si la SAP va anticiper l'accroissement des flux « Roche de Mio Glacier », les retours Paradiski et les nouveaux flux sur Bellecôte.

M. FAVRE rappelle le projet officieux du retour des Inversens sur les Crozats qui diminuerait en partie ces nouveaux flux et allégerait considérablement les flux de plagne Bellecôte déjà trop importants.

M. ALLAMAND souhaite également connaître les projets de la SAP pour l'été.

M. PROVENDIE estime qu'il existe 2 positions pour la saison estivale : arrêt/abandon des activités d'été ou révolutionner les produits pour être à nouveau attractif. Il rappelle que, par le passé, La Plagne était attractive. Il fait savoir que la SAP réfléchit avec CDA-Développement afin de proposer une nouvelle stratégie. Quelques études ont déjà commencé et certaines choses seront déjà mises en place dès cet été. Il rappelle que la SAP est la plus grosse entreprise de RM de Tarentaise mais qu'elle ne peut pas porter seule le projet. Un partenariat avec le SIGP et l'OTGP devra être mis en place pour arriver à un projet de territoire sur l'été. Un inventaire a été mené par CDA-Développement, désormais il faut penser l'été comme l'hiver en prenant en compte les disparités géographiques (encore plus

vrai l'été que l'hiver). L'été les clients ont du mal à aller d'un site à l'autre ; il existe des produits Village bien identifiés, le produit altitude est un peu plus flou notamment la liaison Plagne-Centre/Plagne-Bellecôte. Des essais sont faits (ex : pistes VTT sur le Colorado concluants car passages) voir pour rationaliser l'ensemble. En été 2018, la liaison « Montalbert et Plagne-Centre », malgré l'ouverture de la Roche, n'a pas fonctionné (utilisée surtout par les clients de l'UCPA pour remonter). Entre Plagne-Centre et Plagne-Bellecôte, pas de liaison non plus ni entre l'altitude et Montchavin, ni pour relier Champagny. En termes de cohérence, il y a beaucoup de choses mais pas facile d'utiliser / consommer les produits existants. Voir pour faire l'été comme hiver un vrai modèle station. En réfléchissant sur les différents domaines. Pas forcément efficace de faire un peu des choses de partout.

o *1^{ère} étape de réflexion, 2019 :*

Cohérence des ouvertures des RM. La SAP essaie d'ouvrir les RM 5 à 6 jours par semaine pour satisfaire tous les clients, d'ouvrir le TS Bergerie plus que la Roche pour une vraie liaison entre Plagne-Centre et Plagne-Bellecôte avec une possibilité de naviguer entre les 2 sites. Idée de réfléchir à une cohérence sur 5 ou 6 ans. Les RM restent un moyen de transport mais pas une finalité en soi ; elles doivent uniquement servir pour réaliser une activité contemplative ou sportive. Durant l'été 2019, démarrage de l'activité de mountain kart sur les Colosses (déjà en place à Serre Chevalier), cela est assez sportif si les clients vont vite, les engins sont pilotables, un système d'accroche sur la RM a été validé pour les remonter, cela coûtera environ 200.000 € à la SAP pour cet été. Les élus intéressés pourraient faire un test avant le début de saison. Voir pour organiser aussi cette activité sur la Bergerie pour développer cette zone, en plus des Colosses, ce qui génèrera une certaine cohérence sur cette offre.

o *Pour l'été 2020 :*

La SAP dispose toujours des anciens locaux du cinéma de Plagne-Bellecôte : voir pour y créer un laser game ; cette activité pourrait fonctionner l'été et l'hiver en créant une section enfants et une autre pour les plus adultes. Actuellement, problème pour la mise aux normes de ce bâtiment notamment pour les personnes à mobilité réduite ; le chiffrage est en cours pour réaliser la mise aux normes ; idée de valoriser ces locaux.

Idée également d'un déroulé logique dans la réalisation d'événements avec des animations au quotidien comme le format « clubs de vacances » avec un programme clair déroulé sur 15 jours, quitte à le reproduire 3 ou 4 fois dans la saison. Comme dans les clubs de vacances, les clients ont toujours quelque chose à faire le matin et /ou l'après-midi, et pas forcément quelque chose d'onéreux à organiser (ex : pétanque). Le but est de les occuper s'ils le souhaitent, et d'organiser les mêmes activités dans tous les villages et en altitude. Actuellement, déjà beaucoup d'activités existantes, mais le format doit évoluer et un roulement mis en place, comme dans les clubs de vacances.

Développement aussi des sentiers VTAE. Super moyen pour relier toutes les stations et l'altitude. Ça change la donne. **M. ALLAMAND** indique que l'idée est de mettre également en place des parcours ludiques sur les liaisons pour agrémenter les parcours ; les clients les consommeraient ou non. **M. PROVENDIE** signale que les clients peuvent également faire des randonnées familiales sur ces sentiers, avec des efforts limités. **M. FAVRE** fait savoir que sur 200 VTAE disponibles en Tarentaise, 80 le sont sur La Plagne, cela donne une idée sur l'état d'avancement de la station dans ce domaine : il ne faut pas lâcher cette avance. **M. GENETTAZ** estime aussi qu'il ne faut pas perdre notre avance dans ce domaine. **M. PROVENDIE** estime qu'il faut mettre en avant les sentiers et notre produit VTAE en été, car les clients sont moins techniciens que ceux de l'hiver. L'été, il est plus nécessaire de faire de l'accompagnement.

o Pour l'été 2021 :

Normalement la TC du Glacier sera faite, ainsi que la retenue de Forcle. Réflexion pour en faire quelque chose l'été, car elle fera environ 3 hectares : paddle, parcours acrobatique autour, mettre en valeur la retenue car les clients attirés par les plans d'eau. Idée aussi d'y créer un petit restaurant de qualité avec terrasse en organisant des barbecues l'été, pêche... place suffisante pour y installer aussi un téléski nautique en boucle, des bulles... avec l'arrivée en TC juste à côté, l'été cela serait bien pour les clients.

Idée aussi de créer une route qui relierait l'été La Plagne Tarentaise à Champagny en passant par le Col de Forcle. Il existe déjà des tronçons à améliorer. Le plus délicat sera de réaliser la portion Forcle/Champagny, et voir si la route sera dédiée qu'aux cyclistes ou si carrossable. Il signale que les 3 Vallées sont déjà dans cette dynamique. On pourrait imaginer à terme une route cycliste qui part d'Aime-la-Plagne jusqu'en Maurienne, via les sommets : cela augmenterait l'attractivité de la station surtout en passant vers la retenue de Forcle aménagée ; bien aussi pour la clientèle de journée. **M. RUFFIER-LANCHE** précise que cela serait tout aussi joli de passer sur le secteur du Mont de la Guerre que sur celui des Bois où le terrain est plus raide. La pente est acceptable en vélo route. **M. PROVENDIE** estime qu'il faudra trouver le bon cheminement. **M. RUFFIER-LANCHE** indique que la vue est belle via le Mont de la Guerre, car vue sur Pralognan et Courchevel en face. **M. PROVENDIE** estime que, si la liaison est créée, on change de dimension et d'attractivité.

Voir aussi pour faire au sommet/arête de Bellecôte un petit bâtiment avec un coin restauration, mettre en place des activités l'été en plus de l'hiver, aménagement d'une passerelle, lieu de marche l'été ; en plus il y a de la glace donc on peut faire des choses intéressantes. Il existe des idées sympathiques aussi en termes d'architecture de refuges ; ne pas oublier que les RM ne sont que des moyens pour accéder quelque part mais qu'elles doivent servir à faire quelque chose au sommet (travail à faire pour trouver des nouvelles idées). Les Suisses sont forts en termes d'aménagements d'été aux sommets des RM. **M. FAVRE** confirme en évoquant une station située à l'extrémité du Lac Léman près de la

frontière française : tous les week-ends il y a beaucoup de monde sur les sommets car il y a quelque chose à voir et faire.

o *Pour l'été 2023 :*

Projet de tubing, mettre à profit l'été le tapis de Bellecôte. **M. FAVRE** rappelle que lors de leur installation, les tapis doivent être posés sur leur emplacement définitif pour ne pas avoir à les déplacer l'été (perte de temps et fragilisation de la structure à terme). Il faut également prévoir en amont un point d'arrosage pour l'été pour assurer la glisse l'été et récupérer les eaux en bas.

o *Pour l'été 2024 :*

Ouverture de la TC de Roche de Mio : TC à 3 ou 4.000 personnes par heure donc désengorgement de Bellecôte un peu plus.

M. PROVENDIE confirme que le phasage proposé a été établi comme une vision, idée de partage avec les élus et avis pour finaliser le projet dans l'été. On ne peut pas révolutionner l'été avec des mesurette, il va falloir mener un vrai plan d'actions et tenir dans le temps sans changer de cap. **M. FAVRE** évoque Sublicîmes qui coûte cher mais capte de la clientèle. **M. PROVENDIE** pense qu'il ne faut pas l'abandonner trop vite.

M. ALLAMAND signale que ce projet permet de travailler ensemble collectivités, SAP et OTGP.

M. PROVENDIE pense que cela est une vraie force car à chaque fois qu'une collaboration a été mise en route, cela a fonctionné.

Mme MAIRONI-GONTHIER fait remarquer que le projet comporte beaucoup de choses proposées sur Bellecôte et Plagne-Centre et peu sur le versant d'Aime 2000 alors que beaucoup de lits y seront construits à terme : voir pour répartir les projets différemment.

M. PROVENDIE signale qu'aujourd'hui les projets ont été élaborés autour des RM (ex : Bergerie, Colorado, Colosses). Deval'kart, et Mountain kart en cours de réflexion + sentiers VTTAE développés.

M. FAVRE estime que l'activité de laser game est presque déjà dépassée.

M. PROVENDIE signale que la SAP réfléchit aussi sur Aime 2000 pour mettre en place des tapis et qu'un projet de type tubing est à envisager.

Mme MAIRONI-GONTHIER souhaite que la SAP développe des offres d'été sur ce secteur, considérant l'évolution à terme du nombre de clients sur cette zone.

M. ALLAMAND rappelle qu'un centre aqualudique sera installé sur ce secteur et que cela a été présenté comme un équipement phare.

M. PROVENDIE estime qu'il est nécessaire de travailler avec l'OTGP pour planifier des activités sur les différents sites, dont Montalbert.

Mme GIROD-GEDDA rappelle que parfois la météo nous dessert durant l'été mais que l'on n'y peut rien. Ex : de la neige tous les 15 jours en altitude certains étés.

M. ALLAMAND pense que l'idée est de faire un beau packaging et de changer la manière de communiquer.

Mme MAIRONI-GONTHIER félicite la SAP pour ces projets qui ne comportent pas que les RM, et incluent de belles réflexions et reflète une autre approche.

M. PROVENDIE indique que cette présentation est une première étape, une vision, et qu'il est important d'échanger avec les élus ; les aspects techniques et financiers seront à finaliser après.

Mme GIROD-GEDDA demande si la CDA est partante en général pour développer les activités d'été, ou si ce projet émane de La Plagne en particulier.

M. PROVENDIE confirme que c'est une idée de La Plagne pour développer la fréquentation estivale (ex Tignes, Serre Chevalier dans la même logique).

M. ALLAMAND souhaite qu'un point soit présenté sur la saison hivernale écoulée.

M. PROVENDIE rappelle qu'à l'ouverture de l'hiver 2018-2019, 10 RM sur 12 étaient en panne, mais que la situation s'est arrangée après. Cette situation a été due par un problème de maintenance qui n'avait pas été réalisée convenablement durant l'été 2018. Donc, un travail a été mené en interne pour réorganiser le travail d'été avec une redistribution du rôle de chacun et de son niveau de responsabilité. L'hiver prochain la saison devrait donc mieux commencer.

Il indique que l'exploitation de cet hiver a été assez facile avec des chutes de neige quand il fallait, beaucoup de beau temps, quelques PIDA mais rien de compliqué. La SAP a eu très peur fin mars car retard de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires (CA) par rapport au prévisionnel. Mais au final, l'écart s'établit à environ 500.000 € des prévisions initiales en fin de saison pour le CA ; donc globalement la saison a été correcte. Chiffres corrects. En journées-skieurs, une légère croissance de 0,2 à 0,3 %. Problème d'attractivité, temps d'attente au Glacier à régler. Travail à mener sur les périmètres RM et pistes desservies, réflexion en cours et mener le même travail que pour été.

M. ALLAMAND confirme qu'il est appréciable qu'une vraie équipe de direction soit en place, cela manquait depuis quelques temps.

M. PROVENDIE pense que la SAP a un vrai esprit d'entreprise, que les gens avancent si on leur en donne l'envie. Dans une entreprise de + 700 personne il peut exister des problèmes mais globalement on a envie de donner de l'envie dans les équipes, des objectifs.

M. RUFFIER-LANCHE rappelle que durant deux ans la SAP a connu un certain flou malheureusement, et apprécie que désormais les objectifs soient désormais plus clairs.

Mme MAIRONI-GONTHIER et M. ALLAMAND remercient la SAP pour ces travaux de réflexions.

M. GENETTAZ constate qu'il ne reste plus qu'à aller défendre le projet devant la CDA.

M. PROVENDIE se dit prêt pour y aller, s'il a l'aval des élus.

M. ALLAMAND confirme que le Syndicat reviendra vite vers la SAP pour lui transmettre l'avis des élus.

M. PROVENDIE fait savoir qu'il sera nécessaire d'organiser en septembre une nouvelle rencontre, car la SAP aura d'ici-là la réponse de la CDA sur le projet, et la définition de la stratégie de l'entreprise de la SAP sera présentée.

Il remercie les élus pour leur écoute.

Départ de MM. PROVENDIE et BOUET à 21 h 15.

⇒ **Annexer au pv le document projeté en séance par la SAP.**

M. FAVRE indique que la SAP va devoir défendre le projet sur les 4 axes :

1°) Aménagement de Plagne-Centre avec le remplacement du Yéti avec les 3 hypothèses développées A, B ou C.

M. ALLAMAND propose de retenir le plan B.

Mme MAIRONI-GONTHIER et M. GENETTAZ font savoir que pour eux le plan C semble mieux.

M. DESBRINI rappelle l'insatisfaction des clients quand ils attendent et que l'équipement est lent.

M. ALLAMAND confirme que la gestion des flux est importante et juge qu'une télécabine règle mieux les problèmes d'embarquement des enfants.

M. OUGIER-SIMONIN est favorable au plan C, mais n'est pas convaincu que cela suffise.

M. DESBRINI souhaite que le Syndicat demande à la SAP s'il serait possible d'intégrer au projet une solution de télémixte pour embarquer les enfants dans les cabines et les autres clients sur les sièges ; ce système paraissant plus sécuritaire.

2°) enneigeurs :

M. ALLAMAND demande aux élus s'ils souhaitent des ajouts au programme d'été présenté par la SAP.

Il rappelle qu'ils montent à la Grande Rochette et à la Roche de Mio + quelques autres équipements.

Ok, pas de remarques.

3°) orientation future :

M. ALLAMAND précise le projet du Glacier notamment sur la crête, ainsi que les améliorations d'aménagement.

OK.

4°) Liaison :

M. ALLAMAND résume le projet entre La Plagne Tarentaise/Champagny : avec animations l'été.

M. OUGIER-SIMONIN demande qui financera car les copropriétaires ne veulent plus financer les liaisons interurbaines. Il pense qu'au début la SAP financera une partie, mais après, la question se pose.

M. ALLAMAND pense en effet qu'il convient de voir comment cela pourrait s'articuler et qui sera autour de la table.

M. FAVRE estime qu'il faut éviter les ruptures de charge.

M. ALLAMAND demande aux élus s'ils ont d'autres remarques sur la programmation de l'été et tout ce qui a été mis en avant par la SAP.

M. RUFFIER-LANCHE rappelle juste que, pour la liaison éventuelle entre La Plagne Tarentaise/Champagny, du point de vue technique il vaut mieux faire passer la route par le Mont de la Guerre. Il a remarqué aussi que la SAP a mis ce projet dans la case SIGP. Il estime qu'il faut entre 2 à 3 millions d'euros au minimum pour réaliser cette route.

M. BROCHE signale et attire l'attention des élus sur la qualité de la route : il conseille de ne pas accepter sur cette liaison le passage des poids-lourds ni des engins de

travaux publics l'été, car la route serait destinée l'été aux vélos ; il estime qu'il faut également vérifier le tracé proposé avant de valider la liaison.

M. ALLAMAND demande l'avis élus sur ce projet de route.

M. DESBRINI indique qu'il sera peut-être plus compliqué de commercialiser les lits sur Montchavin ou les Coches et Montalbert, car ces sites ne seront pas impactés par ce projet.

M. ALLAMAND signale qu'il faut démarrer le projet et que, si cela fonctionne bien, on pourrait l'étendre aux autres sites.

Mme GIROD-GEDDA rappelle que durant l'été la liaison Paradiski existe sur Montchavin, et que la situation est donc moins pire, même si le secteur manque d'attractivité.

M. ALLAMAND propose de rédiger un courrier à la SAP pour qu'elle finalise les projets et les présente à la CDA cet été et qu'elle revienne devant le SIGP pour présenter les résultats lors du Comité syndical du 02 septembre.

Point ne faisant pas l'objet de délibération.

Reprise de l'ordre du jour du Comité syndical.

En préambule, le président demande qu'un secrétaire de séance soit désigné, le Comité syndical décide de nommer M. Joël OUGIER-SIMONIN, titulaire de La Plagne Tarentaise.

M. ALLAMAND demande aux membres du Comité syndical s'ils ont des remarques sur le procès-verbal du Comité syndical du 19 février 2019, qui a été transmis pour avis le 21 mars 2019 et sur le procès-verbal du Comité syndical du 12 mars 2019, qui a été transmis pour avis le 04 avril 2019.

Aucune observation n'étant faite sur le procès-verbal du Comité syndical du 19 février 2019, ni sur celui du Comité syndical du 12 mars 2019, le Comité syndical décide de les adopter.

Relevé de décisions :

Décision n° 2019-005 : un marché de service a été conclu le 19 mars 2019 entre le SIGP et la société GEODE, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du doublement de la canalisation d'adduction d'eau potable entre Belle-Plagne et Plagne Centre. Le montant du marché est

de **21.000,00 € HT**. Le marché comprend tous les éléments de mission prévus dans l'offre remise par le bureau d'études.

Décision n° 2019-006 : un marché de service a été conclu le 15 janvier 2019 entre le SIGP et la société Alpes Réalisations Coordination, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réagencement des bureaux de l'OT à Plagne Centre. Le montant du marché est de **6.000,00 € HT**. Le marché comprend tous les éléments de mission prévus dans l'offre remise par la société.

2. Convention entre la SAP et l'OTGP pour l'exploitation durant l'été 2019 du télésiège école de Montalbert : accord du SIGP : délibération n° 2019-030.

M. ALLAMAND informe le Comité syndical que l'OTGP organise une animation « Deval'kart » payante et ouverte au public, sur le site de la station de Montalbert.

Il précise que ces engins étant dépourvus de moyens de propulsion, l'OTGP souhaite organiser le départ du parcours des engins au sommet du télésiège école de Montalbert, afin de bénéficier de cette remontée mécanique, pour le transport des véhicules et des usagers.

M. ALLAMAND précise également que l'exploitation estivale par la SAP de cet appareil - exclusivement pour cette animation - nécessite la signature d'une convention d'exploitation entre la SAP et l'OTGP, ainsi que l'accord du SIGP.

Il donne connaissance des termes de la convention et propose au Comité syndical de délibérer.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention entre la SAP et l'OTGP pour l'exploitation durant l'été 2019 du télésiège école de Montalbert,

Charge le président de notifier la présente délibération à l'OTGP et à la SAP.

3. Convention entre la SAP, et la Commune de La Plagne Tarentaise en présence du SIGP pour l'exploitation de la télécabine de la Télébuffette durant l'été 2019 : délibération n° 2019-031.

M. ALLAMAND informe le Comité syndical que les élus de la Commune de La Plagne Tarentaise ont sollicité la SAP aux fins d'assurer l'exploitation de la télécabine de la Télébuffette durant l'été 2019, en accès libre et gratuit pour les usagers, à charge pour la commune de se substituer à ceux-ci pour le paiement de ce service de transport.

Il précise que ces modalités ont été validées par le SIGP lors de la délibération du 12 mars 2019 concernant le planning d'ouverture des remontées mécaniques durant la saison estivale 2019.

M. ALLAMAND précise également que l'exploitation estivale par la SAP de cet appareil nécessite la signature d'une convention d'exploitation entre la SAP et la Commune de La Plagne Tarentaise, en présence du SIGP.

Il rappelle l'insatisfaction de la clientèle l'an dernier et estime que l'organisation prévue cette année devrait être plus simple à gérer.

M. ALLAMAND donne connaissance des termes de la convention, et propose au Comité syndical de délibérer.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention entre la SAP et la Commune de La Plagne Tarentaise pour l'exploitation durant l'été 2019 de la télécabine de la Télébuffette.

Autorise le président à signer ladite convention.

Charge le président de notifier la présente délibération à la Commune de La Plagne Tarentaise et à la SAP.

4. Contrats B to B de la SAP pour la saison d'hiver 2019-2020 : délibération n° 2019-032.

M. ALLAMAND rappelle que la Chambre Régionale des Comptes (CRC), dans son dernier rapport d'observations définitives, a recommandé que le Comité syndical délibère chaque année, afin d'arrêter le tableau des tarifs remisés.

Il indique que les services du SIGP se sont rapprochés de la SAP afin de répondre à cette recommandation de la CRC et laisse la parole à M. HELARY afin qu'il présente les propositions de la SAP qui ont été notifiées aux membres du Comité syndical avec la notice.

M. HELARY présente au Comité syndical les propositions de tarifs remisés adressées par la SAP pour l'hiver 2019-2020.

M. ALLAMAND note que cette année les propositions sont détaillées et précise que ces remises seront appliquées aux nouveaux contrats à intervenir avec les différents opérateurs ; les contrats en cours ne seront pas modifiés.

M. FAVRE regrette que la SAP n'ait pas présenté le comparatif des remises appliquées d'une saison à l'autre.

Mme MAIRONI-GONTHIER pense qu'auparavant les remises étaient peut-être négociées par opérateur.

M. HELARY rappelle que le SIGP a délibéré l'an dernier sur le système des tarifs remisés mais sous un format différent ; il propose de demander l'an prochain à la SAP qu'elle fournisse un comparatif en plus.

Mme GIROD-GEDDA revient sur la question du tarif Paradiski, car la SAP devait enrichir l'offre via des bonus ; elle signale qu'en avril les Arcs communiquait sur la liaison en précisant les bonus qu'elle offrait aux clients : la Plagne n'a désormais rien à offrir mise à part la demie journée offerte.

Elle souhaite que la SAP présente les bonus avant la saison hivernale 2019 2020, car La Plagne a besoin de communiquer dessus, comme aux Arcs.

M. ALLAMAND fait savoir que la SAP travaille actuellement sur ce dossier.

Il propose au Comité syndical de délibérer sur les propositions de tarifs remisés.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Approuve la proposition de tarifs remisés pour l'hiver 2019-2020 présentée par la SAP.

Charge le président de notifier la présente délibération à la SAP.

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Modification de la délibération n° 2018-090 concernant le marché attribué à la société CHEVALIER pour la tranche 2018 des travaux de modernisation de l'éclairage du stade de slalom de Plagne Centre : délibération n° 2019-033.**

M. ALLAMAND rappelle que le Comité syndical, lors de sa réunion du 18 décembre 2018, a décidé de retenir l'offre de la société Chevalier pour la 1^{ère} tranche de travaux de modernisation de l'éclairage du stade de slalom de Plagne-Centre pour 2018.

Il rappelle également que le montant de l'offre de la société CHEVALIER acceptée par le Comité syndical s'élevait à 76.273,40 € HT.

M. ALLAMAND informe le Comité qu'une erreur de frappe a été commise lors de la rédaction de la délibération qui a été transmise au contrôle de légalité, indiquant un montant du marché de 73.273,40 € HT.

Il indique que le Comité syndical doit délibérer à nouveau, afin de confirmer sa décision du 18 décembre 2018 et de préciser le montant du marché et permettre le règlement de celui-ci.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Confirme la décision de retenir l'offre de la société CHEVALIER pour la 1^{ère} tranche des travaux de modernisation de l'éclairage du stade de slalom de Plagne-Centre pour 2018.

Précise que le montant du marché s'élève à 76.273,40 € HT.

Charge le président de notifier la présente délibération à l'attributaire et à la Trésorerie d'Aime-la-Plagne.

2. Attribution du marché pour la tranche 2019 des travaux de modernisation de l'éclairage du stade de slalom de Plagne Centre : délibération n° 2019-034.

M. ALLAMAND rappelle au Comité syndical que le SIGP a procédé en 2018 à une première tranche de travaux, afin de moderniser l'éclairage du stade de slalom de Plagne-Centre.

Il rappelle également que ces travaux concernaient en particulier la mise en place de projecteurs Led sur les des mâts 1 à 7.

M. ALLAMAND rappelle enfin que, lors de l'élaboration du budget 2019, il a été décidé de procéder cette année à une seconde tranche de travaux de modernisation de l'éclairage du stade de slalom de Plagne-Centre.

Il précise que ces travaux concernent en particulier la mise en place de projecteurs Led sur les mâts 8 à 15, ainsi que l'installation de modules de commande sur les mâts 1 à 15.

M. ALLAMAND confirme que les services du SIGP ont engagé une consultation ouverte sous forme de procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 06 mai 2019 à 16 heures.

Il propose, suite à l'analyse des 5 offres reçues, de retenir l'offre de la société CITEOS entreprise BRONNAZ qui s'avère être celle qui présente le meilleur rapport économique.

M. ALLAMAND indique que les travaux devraient être réalisés avant l'hiver 2019 2020.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Décide de retenir l'offre de la société CITEOS entreprise BRONNAZ pour réaliser la tranche 2019 des travaux de modernisation de l'éclairage du stade de slalom de Plagne-Centre, pour un montant de 79.980 € HT.

Autorise le président à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces qui en découlent.

Charge le président de notifier la présente délibération à la société CITEOS entreprise BRONNAZ.

TOURISME

1. **Convention entre le SIGP et l'OTGP d'autorisation de stockage de matériel : délibération n° 2019-035.**

M. ALLAMAND rappelle au Comité syndical que depuis le mois de décembre 2018 l'ancien centre de secours et d'incendie de Plagne-Centre est désaffecté, et libre de toute occupation.

Il indique que le président de l'OTGP lui a fait connaître son souhait de pouvoir temporairement stocker du matériel dans les garages de ce bâtiment.

M. ALLAMAND présente le projet de convention qui précise en particulier les conditions matérielles et financières de l'autorisation de stockage de matériel.

Il propose au Comité syndical de délibérer, afin d'en approuver les termes et de l'autoriser à signer ladite convention.

M. ALLAMAND signale que la Commune de La Plagne Tarentaise travaille actuellement sur le projet de réaménagement de la cantine BOTTO et que la convention ne sera que temporaire.

Il précise également qu'il conviendra de trouver une solution pérenne pour le stockage des matelas de protection du stade de slalom car désormais ils sont cylindriques, tiennent de la place lors du stockage et demandent plus de manutention. Il propose qu'éventuellement on les laisse en place et on les enveloppe d'une bâche noire.

M. HELARY fait savoir qu'une réflexion est également en cours pour le stockage du matériel du stade de Belle-Plagne, considérant le volume à entreposer et la manutention nécessaire avant et après les saisons.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention entre le SIGP et l'OTGP d'autorisation de stockage de matériel.

Autorise le président à signer ladite convention.

Charge le président de notifier la présente délibération à l'OTGP.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1. **Avenant n° 2 au traité pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif : compétence optionnelle : délibération n° 2019-036.**

M. ALLAMAND rappelle que le SIGP a confié la gestion du service d'assainissement collectif à la société ECHM par convention de délégation de service public, avec effet au 1^{er} septembre 2016.

Il rappelle également que le contrat de DSP prévoit des actions d'amélioration du service à la charge du délégataire, dont en particulier une amélioration du traitement des poussières lors des opérations de criblage du compost.

M. ALLAMAND informe le Comité syndical que la société ECHM propose, au lieu de modifier le système de criblage, de modifier le process d'élaboration du compost en mettant en œuvre un coproduit contenant moins de fines et d'une granulométrie plus régulière.

Il précise que ce changement permet de supprimer l'opération de criblage qui est source de poussière mais que ce nouveau process nécessite un retournement plus fréquent des lots de compost.

M. ALLAMAND indique que de ce fait, il convient de remplacer le chargeur d'origine par une chargeuse plus puissante de 170 cv, avec un godet de 3 m³.

M. BROCHE demande si ce nouveau process sera efficace.

M. HELARY fait savoir qu'il est déjà en œuvre mais avec du matériel de location, et qu'il donne satisfaction.

Il rappelle les risques d'incendie et départs de feu que cette zone a connus dans le passé et précise que ce système permet de conserver un compost un peu plus humide et que donc, cela diminue le risque de départ de feu sur la zone de stockage de compost.

M. ALLAMAND confirme que ces modifications au contrat de DSP nécessitent la signature d'un avenant au contrat.

M. ALLAMAND présente au Comité syndical le projet d'avenant, et propose de délibérer.

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

Approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif.

Autorise le président à signer ledit avenant.

Charge le président de notifier la présente délibération à la société ECHM.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. **VII.**

M. ALLAMAND rappelle que le Syndicat gère déjà le VTT AE.

Il s'interroge sur l'éventualité pour le SIGP de coordonner également les sentiers VTT et piétons sur tout le territoire.

M. ALLAMAND constate qu'actuellement la SAP, le SIGP, les communes, l'ONF... tout le monde fait une partie du travail mais qu'il serait peut-être plus cohérent si le SIGP coordonnait l'ensemble pour aboutir à une offre plus globale avec des cartes et dépliants, et pour mettre en avant les spécificités du territoire.

Il demande aux élus d'y réfléchir.

M. ALLAMAND souhaite que chaque commune fasse connaître ses besoins ; le but est d'installer des e-spots partout.

Il signale que le Département de la Savoie a accordé au SIGP une subvention de 115.000 €, et qu'il convient d'avancer sur ces projets.

2. **Travaux du bâtiment administratif de Plagne-Centre.**

M. ALLAMAND fait savoir que la Poste souhaite quitter La Plagne et qu'elle installera dès cet été une agence postale durant deux mois à Plagne- Bellecôte, en test.

Il précise que La Poste est actuellement en négociation avec des commerçants pour installer une agence postale l'hiver prochain à Plagne-Centre, si l'essai de cet été est concluant.

M. ALLAMAND demande aux élus leur avis afin de savoir s'ils souhaitent que l'on réalise tous les travaux prévus initialement, alors que l'on sait que la Poste partira à terme, ou si dans un premier temps le Syndicat ne fait que les vestiaires et les toilettes car ces travaux sont les plus urgents. Les autres dépenses pourraient être reportées au budget 2020.

3. **Réunions du Comité syndical et commissions.**

M. ALLAMAND propose que la réunion du Comité syndical programmée en juin soit annulée.

Il confirme la réunion du Comité syndical du 02 juillet 2019 à 19 h 00 sera précédée par la réunion de la Commission « taxe de séjour » à 18 h 00.

Mme GIROD-GEDDA s'excuse mais elle ne pourra pas être présente à cette réunion.

M. DESBRINI demande si la réunion d'analyse du rapport annuel SAP est maintenue le 04 juin à 16 h 30.

M. FAVRE précise que cette réunion de travail de fond ne nécessite pas de délibération dans l'immédiat.

M. ALLAMAND confirme la réunion du 04 juin à 16 h 30 portant sur l'analyse du rapport annuel de la SAP et rappelle qu'une réunion de bureau est programmée le 18 juin à 10 h 00 au SIGP.

La séance est levée à 21 h 56 après épuisement de l'ordre du jour et la fin des débats.

<p>La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu : Mardi 02 juillet 2019 à 19 h 00 aux Provagnes, à La Plagne Tarentaise</p>

Le Secrétaire de séance,
M. Joël OUGIER-SIMONIN, titulaire de La
Plagne Tarentaise.